



Elections professionnelles :
la démarche de la CGT à nouveau confortée
Après les nouvelles progressions de la CGT aux élections CAP et commissions consultatives paritaires de La Poste (+ 5 255 voix soit + 1,37 % pour atteindre 34,81 %, dont + 5,2 % chez les cadres) et au Conseil d'administration de France Télécom (+0,65 % sur la quasi-totalité des voix dépouillées, avec 28,65 % ; SUD perdant de l'audience pour la première fois depuis sa création (- 1 %)), deux résultats viennent conforter la démarche de la CGT dans la Fonction publique d'Etat.

Tout d'abord au ministère de l'Équipement, chez les personnels de travaux d'entretien et d'exploitation, qui sont touchés de plein fouet par les transferts de compétences et de personnels prévus par la loi de décentralisation, la CGT confirme sa 1ère place dans les CAP locales en catégorie C (+ 2,47 % pour atteindre 71,68 %) et en catégorie B (+ 2,93 % pour atteindre 45,22 %). Elle redevient la première organisation, devant FO, dans les CAP centrales en catégorie B (+ 2,31 % pour atteindre 40,57 %). Malgré une baisse importante du nombre d'inscrits en 3 ans et une baisse du nombre d'exprimés, la CGT maintient voire accroît pour certains corps son nombre de voix, contrairement à FO et surtout la CFDT.

Une fois de plus, dans ce secteur, les personnels se reconnaissent et font confiance dans le syndicalisme de proximité au plus près de leurs aspirations et de leurs revendications. Ils valident aussi le positionnement de la CGT vis-à-vis de la loi dite de décentralisation, des projets de réorganisation et de casse du Service

Public et confortent les objectifs de luttes contre les transferts de compétences et de personnels.

Dans les CROUS, la CGT, déjà largement première, progresse encore en voix et en pourcentage : + 249 voix et + 2,27 % pour atteindre 52,44 %. Avec un taux de participation similaire à 2001 (plus de 77 %), la CGT est le seul syndicat à gagner de nouveaux électeurs (avec la CFTC, mais celle-ci n'avait pas de liste il y a 3 ans). La défense opiniâtre des droits des personnels, de l'avenir des missions et des services permet à la CGT d'accroître encore son audience.

A la caisse des dépôts et consignations, les élections professionnelles pour le renouvellement des commissions administratives paritaires qui sont intervenues le 23 novembre dernier traduisent une nouvelle progression de la CGT qui, avec 30,84 %, gagne + 2,29 % par rapport au précédent scrutin. Des résultats qui confortent la démarche de rassemblement et d'action impulsée par la CGT.

Au ministère de l'Emploi et de la Santé et de la Solidarité, où se déroulaient des élections de représentativité, le scrutin confirme des tendances générales :

- ➔ Forte participation électorale, là aussi en progression, qui démontre – n'en déplaise au ministre de la Fonction publique, ainsi qu'à plusieurs de ses collègues – une confiance accrue accordée aux organisations syndicales.
- ➔ En administration centrale, la CGT devient la première organisation au ministère de la Santé et de la Solidarité (33,91 %) ainsi qu'au ministère de l'emploi (31,61 %).
- ➔ Sur le ministère de l'emploi (CTPM) la CGT progresse de 1,91 % ; Cette progression est de + 0,2 % pour le CTPM ministériel santé/solidarité.

Dans la Fonction publique d'Etat, progressions électorales après progressions électorales, les personnels viennent apporter leur soutien à la démarche que la CGT impulse : défense sans concession des droits, capacité de mettre en débat des perspectives de luttes, des revendications transformatrices, des propositions alternatives pour contrer les plans gouvernementaux destructeurs du Service public. Leur message est clair et nous incite à continuer et à aller plus loin dans cette voie.